

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc éolien sur la commune de Plougras (parc éolien de Roch Glaz)

Par arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2025, une enquête publique de **31 jours** est ouverte du **lundi 27 octobre 2025, 9h00**, heure d'ouverture de l'enquête, **au mercredi 26 novembre 2025 inclus, 17h00, heure de clôture de l'enquête**, en mairie de Plougras, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Roch Glaz Energies, siège social, 7 Allée Mathieu Murgue – 42100 SAINT-ETIENNE, pour être autorisée à implanter et exploiter un parc éolien comprenant 5 aérogénérateurs (hauteur totale maximale de 125,60 mètres - puissance maximale unitaire de 2,35 MW) et 1 poste de livraison, Parcelles C113, D243, D251, D259, D279 et D286, sur la commune de Plougras.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a émis un avis délibéré sur le projet d'autorisation environnementale le 13 mars 2025.

Modalités de consultation du public :

- Le dossier sera consultable à partir du site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6704/> accessible en scannant le QR code ci-après :



- le dossier sera également accessible sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Biodiversite-Foret-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles/PLOUGRAS-SAS-Roch-Glaz-Energies-PE-de-Roch-Glaz>

Le dossier complet, support papier et numérisé comprenant notamment l'étude d'impact et l'information relative à l'avis délibéré de l'autorité environnementale, peut être consulté durant l'enquête publique en mairie de Plougras aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

	Mairie de Plougras
du lundi au jeudi	08h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30
le vendredi	09h00 - 12h00
le samedi	fermé

Un poste informatique, avec un accès au dossier, sera également mis à disposition du public en mairie de Plougras.

Le public peut formuler ses observations :

1 - par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6704@registre-dematerialise.fr du **lundi 27 octobre 2025**, 9h00, heure d'ouverture de l'enquête au **mercredi 26 novembre 2025 inclus**, 17h00, heure de clôture de l'enquête.

2 - ou directement en se rendant sur le site internet du registre électronique à partir du lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6704/>

3 - ou par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de Plougras, pendant la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : **Mairie** – 7 Place de la Mairie- 22780 PLOUGRAS.

4 - Le public pourra aussi consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à sa disposition en mairie de Plougras.

Les contributions reçues par voie électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6704/>

Monsieur Patrice ROUAT est désigné commissaire enquêteur. Il recevra le public les :

Mairie 7 Place de la Mairie- 22780 PLOUGRAS tél : 02 96 38 50 04 / Email : mairie.plougras@wanadoo.fr	
lundi 27 octobre 2025	9h00 - 12h00
mercredi 5 novembre 2025	14h00 - 17h00
vendredi 14 novembre 2025	9h00 - 11h30
mercredi 26 novembre 2025	14h00 - 17h00

Toute information sur le projet ICPE peut être demandée auprès de Mme Claudie L'HOSTIS ROUXEL, Responsable de projet durant la phase d'enquête publique, à l'adresse électronique suivante : sem@lannion-tregor.com ou par téléphone au n° **02 96 05 54 11**.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur numérisés seront tenus à la disposition du public en mairie de Plougras et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet des Côtes-d'Armor.